

Forte baisse des signatures de contrats aidés

En 2017, en Nouvelle-Aquitaine, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés en fin d'année continue d'augmenter. Cependant, les signatures de nouveaux contrats sont en net recul par rapport aux années précédentes. Ce repli est dû à la fin de leur mise en œuvre et à leur remplacement par un nouveau dispositif dès 2018, le parcours emploi compétences. Autre nouvelle mesure, à destination des jeunes, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie se substitue en 2017 au contrat d'insertion dans la vie sociale. Sur l'année, ce nouveau dispositif bénéficie à plus de jeunes que le précédent. Par ailleurs, près de 25 000 contrats d'apprentissage sont signés en 2017 dans la région, soit la plus forte progression annuelle des cinq dernières années.

Benoît Lussion, Hubert Podevin, Direccte Nouvelle-Aquitaine

Augmentation du nombre de bénéficiaires de CUI ou EAV...

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, l'État subventionne certains types d'emplois, au moyen de différents dispositifs. Ces derniers sont impactés par d'importants changements en 2017 et 2018, notamment les contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) au sein du secteur non marchand et contrats initiative emploi (CUI-CIE) au sein du secteur marchand, les emplois d'avenir (EAV) et les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

En Nouvelle-Aquitaine, le nombre total de bénéficiaires en cours de contrats aidés atteint 39 400 fin 2017, en augmentation de + 7,5 % par rapport à 2016 (+ 7,6 % au niveau France métropolitaine) (*figure 1*). Dans certains départements de la région, cette progression est plus marquée, à l'image de la Corrèze ou du Lot-et-Garonne (*figure 2*). En Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national, plus d'un bénéficiaire sur deux est en CUI-CAE. Cette situation régionale masque des disparités départementales : par exemple, en Haute-Vienne, la part des CUI-CAE est un peu moins élevée, au profit des EAV.

... mais chute du nombre de nouveaux contrats

Si le nombre de contrats aidés en cours en fin d'année progresse, le nombre de nouveaux contrats diminue fortement en 2017. En Nouvelle-Aquitaine, 21 200 nouveaux CUI sont signés en 2017, dont 19 100 CUI-CAE dans les secteurs public et associatif et 2 100 CUI-CIE dans le secteur marchand (*figure 3*). Le nombre d'entrées en CUI chute

ainsi de 37 % par rapport à 2016 (- 31 % pour les CUI-CAE et - 65 % pour les CUI-CIE). Cette baisse est identique à celle observée en France métropolitaine.

Les EAV sont des contrats d'aide à l'insertion destinés aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison, notamment, de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Ils comportent des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur, et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable dans la vie professionnelle. Sur l'année 2017, seuls 3 800 nouveaux EAV sont signés en Nouvelle-Aquitaine, soit une baisse de 47 % par rapport à 2016, semblable à la tendance métropolitaine.

Cette régression du nombre de signatures de contrats uniques d'insertion et d'emplois d'avenir s'explique par la fin de la mise en œuvre de ces dispositifs en 2017.

Deux nouveaux dispositifs, le PEC et le PACEA

À partir de janvier 2018, les CUI-CAE, CUI-CIE et EAV disparaissent au profit d'un nouveau contrat aidé, le parcours emploi compétences (PEC). Dans ce nouveau cadre, la prescription de CUI-CIE ne reste autorisée que dans les départements d'outre-mer ou par les conseils départementaux dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs et de moyens. En revanche, plus aucune entrée en emploi d'avenir n'est possible à compter du 1^{er} janvier 2018 mais les contrats en cours se poursuivront jusqu'à leur terme. La mise en œuvre des PEC repose sur le triptyque Emploi-Formation-Accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un

accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Quant au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), il remplace le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce nouveau dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle. Il est élaboré avec le bénéficiaire et adapté à ses besoins identifiés lors d'un diagnostic. En Nouvelle-Aquitaine, 22 680 PACEA sont conclus en 2017.

Des contrats d'apprentissage plus nombreux

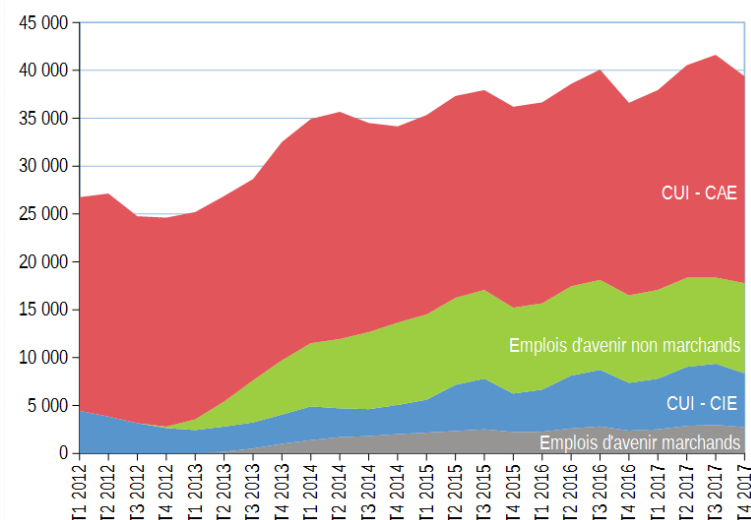
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État (CAP, BAC, BTS, Licence, Master...) ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Plus de 24 900 contrats d'apprentissage sont conclus en 2017 en Nouvelle-Aquitaine, soit une augmentation de 4,6 % sur un an, après une hausse de 0,6 % en 2016. En France métropolitaine, le nombre de contrats d'apprentissage s'est accru de 2,4 % en 2017 (après + 1,0 % en 2016). ■

Pour en savoir plus

- Site de l'Insee : Insee.fr : thème Emploi - Population active
- Site de la Direccte Nouvelle-Aquitaine : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Politiques-de-l-emploi-4977>
- Site de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques>
- Site du ministère du Travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/parcours-emploi-competences/article/parcours-emploi-competences>

1 Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires de contrats aidés en Nouvelle-Aquitaine

en nombre de bénéficiaires



Source : Dares – ASP.

2 Nombre de bénéficiaires de contrats aidés en cours en fin d'année par département

en nombre de bénéficiaires

	CAE		CIE		EAV secteur non marchand		EAV secteur marchand		Ensemble	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Charente	1 545	1 647	432	526	665	685	184	209	2 826	3 067
Charente-Maritime	2 532	2 587	571	619	928	936	348	390	4 379	4 532
Corrèze	626	668	111	147	482	510	115	139	1 334	1 464
Creuse	316	314	43	67	275	292	60	67	694	740
Dordogne	1 611	1 717	366	406	749	784	122	150	2 848	3 057
Gironde	5 059	5 570	1 337	1 472	1 933	1 945	722	839	9 051	9 826
Landes	1 246	1 487	332	338	552	585	101	110	2 231	2 520
Lot-et-Garonne	1 454	1 561	349	419	620	664	163	190	2 586	2 834
Pyrénées-Atlantiques	2 079	2 231	520	588	711	740	170	208	3 480	3 767
Deux-Sèvres	1 074	1 118	290	320	565	593	107	125	2 036	2 156
Vienne	1 484	1 519	431	448	843	852	129	149	2 887	2 968
Haute-Vienne	1 085	1 181	200	271	824	833	157	166	2 266	2 451
Nouvelle-Aquitaine	20 111	21 600	4 982	5 621	9 147	9 419	2 378	2 742	36 618	39 382
France métropolitaine	198 923	208 402	47 882	61 264	86 471	88 209	25 863	28 414	359 139	386 289

Source : Dares – ASP.

3 Nombre d'entrées dans les principales mesures d'accompagnement et d'aide à l'emploi en Nouvelle-Aquitaine

	2016	2017 (p)	Évolution 2017 / 2016 (%)
Contrats en alternance			
Contrats d'apprentissage du secteur privé	23 829	24 926	4,6
Emplois aidés du secteur marchand (1)			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	5 966	2 060	- 65,5
Emplois d'avenir	1 623	552	- 66,0
Emplois aidés du secteur non marchand (1)			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	27 853	19 137	- 31,3
Emplois d'avenir	5 591	3 270	- 41,5
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	5 394	///	///
Parcours contractuelisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) (1 et 2)	///	22 680	///

p : données provisoires.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

(1) : le chiffre de 2017 n'est pas comparable avec 2016, il concerne les contrats de janvier à novembre.

(2) : le PACEA a remplacé le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en 2017.

Note : extraction en mai 2018.

Source : Dares.